

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 2 AVRIL 2019

Présents : Mme BOYAT Sylvie

Mrs DELERCE Olivier, DUPONT Éric, JOSSERAND Jean-François MENOUD Julien, MORAND Jean Claude et MUDRY Stéphane.

Excusés : Mme DWORAK Bogéna

Mr BOINNARD Cyril

Sylvie BOYAT se propose comme secrétaire de séance qui s'ouvre à 13h30.

Le Compte-rendu de la séance du 22 mars 2019 est approuvé par le Conseil municipal à l'unanimité.

1. Mot du Maire :

Le Maire Jean Claude MORAND présente l'ordre du jour.

2. Compte administratif 2018 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion et le compte administratif 2018 comme suit :

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			
	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	RESULTAT GLOBAL
COMMUNE	944 401,09	365 896,78	578 504,31	576 278,84	684 769,07	-108 490,23	470 014,08
MULTISERVICES	91 979,69	65 681,88	26 297,81	68 136,43	80 832,17	-12 695,74	13 602,07
FORESTIER	85 612,62	15 562,63	70 049,99	11 240,87	4 512,87	6 728,00	76 777,99
EAU & ASSAIN.	285 698,67	199 992,62	85 706,05	435 534,92	502 395,12	-66 860,20	18 845,85
C.C.A.S.	105,68		105,68			0,00	105,68
						RESULTAT	579 345,67

Mr MORAND Jean-Claude se retire de la séance, Mr Eric DUPONT prend la présidence de la séance. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif 2018.

Vote POUR : 6/6

Mr MORAND Jean-Claude réintègre la séance et reprend la présidence de séance.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2018 comme suit :

- BUDGET COMMUNAL : Sur les 578 504.31€ d'excédent de fonctionnement, virement de 108 490.23€ en investissement et le solde soit 470 014.08€ reste en fonctionnement.
- BUDGET MULTISERVICES : Sur les 26 297.81€ d'excédent de fonctionnement, virement de 12 695.74€ en investissement et le solde soit 13 602.07€ reste en fonctionnement.
- BUDGET FORESTIER : Laissé les 70 049.99€ d'excédent de fonctionnement et les 6 728.00€ d'excédent d'investissement en investissement.
- BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : Sur les 85 706.05€ d'excédent de fonctionnement, virement de 66 860.20€ en investissement et le solde soit 18 845.85€ reste en fonctionnement.
- BUDGET CCAS : Gardé l'excédent de fonctionnement de 105.68€ en fonctionnement

3. Taux des taxes 2019 :

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des taxes pour l'année 2019, soit :

	2019
Taxe d'Habitation	12.49%
Foncier Bâti	7.69%
Foncier Non Bâti	45.50%

4. BUDGET 2019 :

• Budget primitif Communal 2019 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
COMMUNAL	929 653,08	929 653,08	2 261 730,42	2 261 730,42

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif communal 2019.

Vote POUR : 7/7

• Budget Multiservices 2019 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
MULTISERVICES	121 928,07	121 928,07	106 371,74	106 371,74

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif multiservices 2019.

Vote POUR : 7/7

• **Budget C.C.A.S. 2019 :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
C.C.A.S.	105,68	105,68	0,00	0,00

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif CCAS 2019.

Vote POUR : 7/7

• **Budget Eau et Assainissement 2019 :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
EAU & ASSAINISSEMENT	323 740,85	323 740,85	384 426,99	384 426,99

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif eau & assainissement 2019.

Vote POUR : 7/7

• **Budget Forestier 2019 :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
FORESTIER	75 749,99	75 749,99	23 472,00	23 472,00

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif forestier 2019.

Vote POUR : 7/7

5. Dossiers en cours :

Monsieur le Maire informe le CM des divers dossiers en cours :

- Compteur Linky : une réunion publique organisée par un habitant de la Commune aura lieu courant mai.
- Afin d'obtenir les effectifs nécessaires à l'ouverture d'une 3^{ème} classe, les enfants de 3 ans devront être inscrits pour la rentrée 2020 à l'école de Seytroux.

6. Urbanisme :

Deux Certificats d'Urbanisme sont étudiés :

- NOVALPS
Lieu-dit : « Aux Tates »
Références cadastrales : A 3144 – 3145
Objet : Vente Christiane COLLET / Mireille COLLET
Observations :

- Places de parking : 3 par logements
- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
- Raccordement au réseau collectif
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
- Réseaux EDF et PTT en souterrain
- Taxe de raccordement au réseau d'assainissement.
- Taxe de branchement au réseau d'eau.
- **Un projet d'accès commun aux 2 parcelles serait souhaitable**
- **En cas d'extension du réseau ERDF, les travaux devront être pris en charge par les propriétaires (et non par la Commune).**

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- Notaires O Baud – B Neuvecelle – I Pepin Favier

Adresse : Chemin de la Bronne

Références cadastrales : B 1170 – 1171

Objet : Échange MENOUD Aline (B1171) et DUTRUEL Françoise (180 m² dans la B1170)

Observations :

- Places de parking : 3 par habitation
- Taxe de raccordement aux égouts
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
- Réseaux EDF et PTT en souterrain
- Taxe de raccordement au réseau d'assainissement.
- Taxe de branchement au réseau d'eau.
- Aucune clôture ne pourra être installée sans l'obtention d'un arrêté d'alignement.
- **Une place de retournement est demandée au fond de la servitude.**
- **La parcelle est desservie par un chemin rural d'une largeur d'environ 2 mètres.**
L'élargissement de la voirie a été à la charge des divers propriétaires.
L'intéressé devra trouver un accord financier avec les divers propriétaires concernant les frais de l'élargissement de la voirie.

Avis : Favorable en respectant les observations

Fin du conseil municipal : 16h30.